



PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant ouverture de l'enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation au titre des articles L.181-1 et suivant du Code de l'environnement et d'un permis d'aménager concernant l'aménagement d'une zone logistique à Carcassonne portée par la SAS Aménagement Carcassonne Régal.

Par arrêté du 16 mai 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 11 juin 2024 au 11 juillet 2024 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Le Préfet de l'Aude est l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre du Code de l'environnement. Il statuera par arrêté portant autorisation environnementale assortie de prescriptions ou par arrêté de refus.

Le maire de Carcassonne est l'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Prosper EKODO est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Seule la commune de Carcassonne est concernée par cette opération. La commune de Carcassonne est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public du 11 juin 2024 au 11 juillet 2024 inclus dans la mairie de Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.democratie-active.fr/carcassonne-centre-logistique/>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :
sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/carcassonne-centre-logistique/>;

- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau/Autorisations-environnementales> ;
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne.

Le dossier comporte notamment :

Dossier "loi sur l'eau" :

- Dossier de demande d'autorisation environnementale d'aménagement d'une zone logistique (juin 2023) comprenant une étude d'impact et son résumé non technique ;
- Mémoire en réponse à la demande de compléments du dossier loi sur l'eau (05 janvier 2024) ;
- Avis de l'autorité environnementale n° 2024APO21 du 04 mars 2024 ;

Permis d'aménager :

- Demande de permis d'aménager un lotissement, n° PA 011 069 23 00002, déposée le 28 juin 2023 ;
- Complétude du dossier de demande de permis d'aménager un lotissement déposée le 09 août 2023 ;
- Avis de l'autorité environnementale n° 2023APO135 du 13 novembre 2023 ;
- Mémoire en réponse à l'autorité environnementale (avis émis le 13 novembre 2023) de décembre 2023

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairie de Carcassonne le :

- mardi 11 juin 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
- jeudi 20 juin 2024 de 14 h 30 à 17 h 30
- mercredi 03 juillet 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
- jeudi 11 juillet 2024 de 14 h 30 à 17 h 30.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur le registre déposé en mairie de Carcassonne ;
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : carcassonne-centre-logistique@democratie-active.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/carcassonne-centre-logistique/>
- ou envoyées par courrier à la mairie de Carcassonne – 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne – à l'attention de Monsieur Prosper EKODO, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Carcassonne
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 Carcassonne) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État du département de l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Loi-sur-l-eau/Autorisations-environnementales>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de la SAS Aménagement Carcassonne REGAL - 8, rue Henri Rochefort – 75017 Paris, à qui la facturation des frais du commissaire enquêteur devra être adressée.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Madame Marion **JOUSSE** – Tél. : 07 45 14 24 56
Mail : mjousse@ax-dev.eu